

SAINTE-SAVINE

PUBLICATION : 12/01/79
APPROBATION : 21/08/79
MODIFICATION 1: 05/11/80
REVISION 1 : 14/10/86
MODIFICATION 2: 22/09/87
MODIF.SIMPL. 3 : 31/10/89
MODIFICATION 4: 26/09/97
MODIFICATION 5: 22/03/99
Révision Simpl.1 : 27/09/04
REVISION 2: 21/11/05
MODIFICATION 6: 01/02/10
Révision Simpl.2 : 27/06/12
MODIFICATION 7: 27/06/12

PLAN LOCAL D'URBANISME

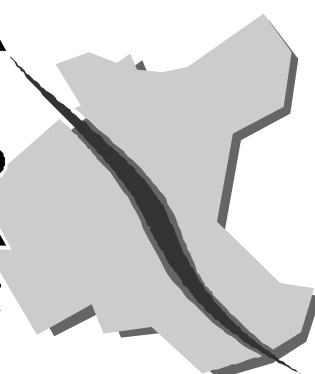
MODIFICATION N°7

DOCUMENT 5

Annexes sanitaires

AGENCE D'URBANISME DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION TROYENNE

A
U
D
A
R
T



SOMMAIRE

A - RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

B - RESEAU D'EAUX PLUVIALES

C - RESEAU D'EAU POTABLE

D – TRAITEMENT DES DECHETS

A - RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

La commune dispose d'un réseau d'assainissement collectif, de type séparatif. Il est propriété de la Communauté de l'Agglomération Troyenne et régi par le règlement du service de l'assainissement applicable aux onze communes adhérentes.

Le réseau couvre la totalité des zones urbanisées de la commune. Il est équipé d'un seul poste de refoulement (lotissement Le Hamelet) et constitué principalement de tuyaux de diamètre 200 et 300 en grès, amiante ciment, PVC et fonte.

Le traitement des eaux usées est assuré par la Communauté de l'Agglomération Troyenne. Les eaux sont évacuées par le réseau intercommunal et traitées par la station d'épuration située à Barberey-Saint-Sulpice, au nord-ouest de l'agglomération troyenne.

La station d'épuration a été restructurée et agrandie en 1991 et 1992 pour atteindre une capacité de 300 000 équivalents-habitants. De nouveaux équipements sont à réaliser pour respecter les normes de rejet, notamment en ce qui concerne le traitement de l'azote, des graisses et du phosphore.

Le fonctionnement est le suivant :

- dégrillage grossier
- déssablage-déshuilage
- tamisage
- décantation primaire
- traitement biologique
- relèvement
- clarification puis rejet
- traitement des boues résiduelles (valorisation, traçabilité)
- aménagements complémentaires (désodorisation, utilisation du méthane produit en énergie de chauffage).

La C.A.T. a engagé en juin 2004 la réalisation du zonage d'assainissement sur l'ensemble des communes de l'agglomération en vue de définir les zones d'assainissement collectif et non collectif. Ce document devrait être réalisé pour la fin de l'année 2005.

B - RESEAU D'EAUX PLUVIALES

Conformément au règlement général d'assainissement, seules les eaux pluviales issues du domaine public sont recueillies en collecteur et évacuées dans le milieu naturel.

La commune dispose d'un réseau d'eaux pluviales localisé le long des voies principales : rue Paul Doumer, avenues Galliéni et Leclerc, secteur de la Noue Lutel, rues Lamartine et Louis Blanc. Il est projeté de renouveler le réseau impasse Rozier.

Le fonctionnement dans son ensemble est correct.

Les eaux de ruissellement issues du domaine privé (toitures et cours) sont évacuées sur les parcelles, sauf exceptions autorisées par la C.A.T.

C - RESEAU D'EAU POTABLE

Le service de distribution publique d'eau potable a été confié à la Compagnie Générale des Eaux.

Les ressources en eau potable de la commune de Sainte-Savine proviennent de deux achats d'eau, l'un à la C.C.I.T.A. et l'autre à la Ville de Troyes. L'eau provient du captage situé à Fouchy sur le territoire de La Chapelle-Saint-Luc.

Le réseau d'une longueur d'environ 50 km dessert les abonnés par l'intermédiaire de branchements individuels. Toutes les zones urbanisées de la commune sont desservies de manière gravitaire.

Le nombre d'abonnés est de 3299 pour une population desservie en eau potable de 10 531 habitants. Le volume distribué est passé de 649 861 m³ en 1995 à 743 884 m³ en 1999.

Le réseau de distribution assure également la protection incendie grâce à l'existence de 112 bornes et poteaux répartis sur l'ensemble du territoire urbanisé, dont 95% sont aux normes.

Les possibilités hydrauliques des hydrants sont très bonnes : une dizaine dépassent 200 m³/h, 80 varient entre 100 et 175 m³/h, 16 sont proches ou supérieurs à 60 m³/h et seulement 6 sont inférieurs à 60 m³/h c'est-à-dire en-dessous du seuil minimum.

En outre, pratiquement toutes les constructions sont défendues à 150 mètres maximum du point d'eau existant. La desserte est assurée partout, le seul point noir étant la rue du Clos Bersat pour laquelle une étude a été réalisée.

D – TRAITEMENT DES DECHETS

La **collecte** des ordures ménagères est assurée deux fois par semaine, et quatre fois par semaine sur les avenues Galliéni et Leclerc, par la société Onyx. La collecte des déchets végétaux et corps creux est assurée une fois par semaine ; les objets encombrants sont ramassés une fois par trimestre et six fois par an pour les collectifs.

Le **traitement** des déchets est géré par la C.A.T., qui exerce cette compétence depuis le 1^{er} janvier 2000. Cette compétence est depuis 2002 exercée sur l'ensemble de l'agglomération. Celle-ci est adhérente au Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube (SDEDA), qui est compétent depuis le 1^{er} janvier 2004 pour gérer l'élimination de l'ensemble des ordures ménagères du département, hors collecte sélective. Au 1^{er} janvier 2005, ce syndicat devrait gérer la partie **transfert** dans le traitement des déchets, c'est-à-dire le transport entre un centre de stockage et un centre d'enfouissement.

Actuellement, les déchets ménagers, une fois collectés, passent par le centre de transit de Torvilliers, puis sont transportés au centre de traitement. Le mode de traitement des ordures ménagères est l'enfouissement en Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU), situé à Montreuil-sur-Barse. Ce centre peut encore fonctionner pendant une période de 10 à 15 ans.

Un système de **tri sélectif** est également mis en place sur la commune. Les emballages ménagers issus de la collecte sélective sont triés puis envoyés dans les filières de recyclage. En 2002, ces déchets propres et secs (DPS) représentent un ratio de 21 kg/an/hab, pour la commune. Ce chiffre est similaire à la moyenne sur la C.A.T. Au regard du total des ordures ménagères produites par les Saviniens (342 kg/an/hab), la marge de progression reste très importante.

Vingt-deux points d'apport volontaire (conteneurs verre et papier/carton) sont répartis sur le territoire de Sainte-Savine. La collecte, le transport, le tri et le conditionnement sont gérés par la C.A.T. Les déchets sont ensuite acheminés au centre de tri de Torvilliers puis vers les filières de récupération.

Le volume de déchets produit par une personne atteint en moyenne presque 500 kg. Dans l'agglomération, la production atteint 469 kg/an/hab. A Sainte-Savine, le chiffre est de 459 kg/an/hab.

Enfin, la commune dispose d'une **déchetterie**, destinée aux particuliers, située dans la zone industrielle de Savipol. Celle-ci est gérée par la C.A.T.